



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE QUARTIER FRONT-DE-SEINE

JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 2026

Le Jeudi 1^{ER} Octobre 2026 à 18h30, les Conseillers du quartier Front-de-Seine se sont réunis dans le Salon Ronsard, en l'Hôtel de Ville.

Présents :

Élue : Isabelle COVILLE, Adjointe déléguée du quartier Front-de-Seine

Directeur de la Sécurité publique : Cyril MARLE

Conseillers de quartier : Étienne ANDRÉ, Christian CHICKLI, Joël DERRIENNIC, Fabienne DESROUSSEAUX, Robert DI BLASI, Chantal FRANÇOIS, Régine HUNDER, Béatrice LE BLAY, Sylvie NOËL, Marielle PIETRI, Raphaël ROUAH

Absents excusés : Françoise ADAMS, Michèle BELLAÏCHE, Sébastien LOMBARD, Sébastien MAZON, Erick MOTTIN

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

1. Points relatifs à la Ville de Levallois

- a. Sécurité publique
- b. Rappel renouvellement des Conseils de quartier

2. Questions / Réponses

3. Clôture de la réunion

Madame Isabelle COVILLE remercie les Conseillers de quartier de leur présence et introduit la séance.

1. Points relatifs à la Ville de Levallois

a. Présentation et intervention de Cyril MARLE, Directeur de la Sécurité publique.

La Direction de la Sécurité Publique comprend 74 policiers municipaux, ainsi que des agents de surveillance de la voie publique (ASVP) et des opérateurs de vidéoprotection. Depuis novembre 2025, elle est installée dans le nouveau poste de Police municipale, situé au 24 avenue de l'Europe. Les policiers municipaux sont répartis au sein de plusieurs unités : équipes de jour et de nuit, brigade motorisée, groupes de soutien et d'intervention (GSI), Unité Voie Publique et, depuis le 1^{er} septembre, brigade de proximité.

Il est rappelé que Levallois est un territoire attractif et agréable, et que la Municipalité mobilise des moyens importants afin d'assurer la sécurité au quotidien.

- **Les ASVP (Agents de Surveillance de la Voie Publique) :**
Ces agents veillent au respect de la réglementation et à la tranquillité dans les parcs et jardins de la ville. Ils assurent également la sécurisation des écoles, le contrôle du stationnement ainsi que des missions de prévention auprès des riverains.
- **Les Opérateurs de vidéoprotection :**
11 agents sont chargés de visualiser et d'analyser, en temps réel, les images issues des 117 caméras implantées sur l'espace public. Depuis les écrans du Centre de Supervision Urbain (CSU), ils repèrent les incidents, les comportements anormaux ou les actes de délinquance et, si nécessaire, alertent immédiatement les équipes présentes sur le terrain.
Le CSU constitue un espace central et stratégique au sein des locaux. Il fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, et centralise l'ensemble des appels.
Il est précisé que, parmi les 117 caméras, 40 sont implantées dans le secteur Front-de-Seine.

S'agissant du matériel utilisé, la Ville s'est dotée de caméras de type PTZ (Pan-Tilt-Zoom), pilotables à 360 degrés. Des caméras fixes, dites multicapteurs, complètent certaines caméras PTZ. Elles offrent une vue panoramique fixe et contribuent à optimiser la surveillance, notamment aux entrées et sorties de la ville ainsi que dans les lieux identifiés comme plus sensibles.

Ce dispositif opérationnel constitue un véritable atout. L'ensemble des caméras est en fonctionnement et contribue largement à la protection des personnes et des biens.

Une attention particulière est portée à l'optimisation du dispositif, notamment au regard de la végétation, susceptible d'obstruer certaines vues et de nécessiter des ajustements.

Le dispositif de vidéoprotection est également utilisé pour la gestion des emplacements de livraisons dans certains secteurs. Une solution permet de faire remonter les flux afin d'optimiser le contrôle et la gestion de ces emplacements.

M. Marle précise que, selon le lieu d'implantation et les contraintes techniques, le coût moyen d'une caméra se situe entre 15 000 € et 20 000 €, auquel s'ajoute le coût annuel de la maintenance.

- **GSI (Groupe de Surveillance et d'Intervention, comprenant 2 chiens) :** cette unité intervient en renfort et en appui des autres brigades, notamment lors d'interventions complexes ou sensibles.

- **La brigade motorisée** : elle est composée de deux groupes et prochainement d'un troisième. Sa mission principale consiste à veiller au respect du Code de la route. Les motos permettent des déplacements plus rapides sur la commune, et les agents viennent également en renfort des autres équipes. Il est précisé que les infractions au Code de la route sont sanctionnées conformément à la réglementation en vigueur et que le montant des amendes varie selon leur nature.
- Depuis le 1^{er} septembre, une **brigade de proximité**, composée de 4 policiers, est déployée sur l'ensemble de la ville. Les agents se déplacent à pied afin de renforcer leur visibilité sur le terrain et de favoriser le lien avec la population et les commerçants. La présence de cette brigade devrait notamment améliorer la visibilité dans le secteur Pompidou.

M. Marle indique que l'implantation du poste dans le quartier Front-de-Seine ne signifie pas que les policiers municipaux sont davantage présents dans ce secteur. Les équipes sont déployées sur l'ensemble du territoire communal.

Il précise également que les agents doivent trouver un équilibre entre prévention et répression, en faisant preuve de discernement selon les situations rencontrées. Cet exercice demeure complexe, les actions menées pouvant susciter des appréciations différentes.

Un point d'information est présenté concernant l'organisation d'une journée de proximité, prévue cette année place Pompidou, le samedi 10 octobre, de 10H à 18H. Cette journée mettra à l'honneur les forces de sécurité, les sapeurs-pompiers et la Protection civile.

- *Un conseiller de quartier intervient afin d'adresser ses vifs remerciements aux policiers municipaux pour leur action en faveur de la sécurité.*
- *Il signale toutefois d'importantes difficultés liées au comportement de certains usagers de trottinettes, et s'interroge sur les mesures susceptibles d'être mises en œuvre.*

M. Marle indique que la Police municipale porte une attention particulière à ce sujet. À ce titre, une action conjointe avec la Police nationale a été menée en septembre afin de sensibiliser les usagers et de sanctionner les comportements dangereux.

Aussi, la Municipalité est pleinement consciente de cette problématique et que le renforcement des actions doit contribuer à faire évoluer les comportements. La Police municipale mène de nombreuses opérations de contrôle : **entre avril et août, 226 opérations ont été réalisées et ont donné lieu à 356 verbalisations.**

Les policiers municipaux poursuivront les contrôles et les verbalisations afin de faire évoluer les comportements dangereux, de favoriser une meilleure cohabitation entre les différents usagers de l'espace public et de prévenir les accidents.

- *Le comportement de certains livreurs, qui commettent régulièrement des infractions, est également évoqué.*

Une prise de contact sera effectuée avec Deliveroo afin de sensibiliser la plateforme à cette problématique.

- *Une conseillère de quartier signale des difficultés dans le quartier Alsace, notamment aux abords de So Ouest, qui occasionnent de nombreux appels à la Police municipale.*

M. Marle indique que, depuis plusieurs années, Madame le Maire prend un arrêté anti-regroupement applicable entre avril et octobre. Cet arrêté est limité dans l'espace et dans le temps : il ne peut concerner l'ensemble des secteurs de la ville ni s'appliquer toute l'année. Il doit être motivé par des faits concrets, des plaintes récurrentes et des constats de police. De nombreux procès-verbaux ont été dressés pour non-respect de cet arrêté. Il est rappelé que cette infraction est passible d'une amende pouvant atteindre 150 euros. Des procès-verbaux sont également établis en cas de tapage, l'amende correspondante s'élevant à 68 euros.

Parallèlement, dans le cadre du dispositif de prévention de la délinquance, l'Adjoint au Maire chargé de la sécurité publique reçoit les parents des mineurs faisant l'objet d'interventions régulières. L'objectif est d'accompagner les familles et, lorsque cela est possible, de rechercher des solutions adaptées. Aussi, la plupart de ces jeunes bénéficient d'un suivi éducatif.

Enfin, il est indiqué que les policiers municipaux ne disposent pas toujours des outils juridiques leur permettant de sanctionner certaines infractions, notamment la consommation de produits stupéfiants. Des évolutions juridiques à venir devraient leur permettre de sanctionner directement les auteurs de ces infractions, sans devoir systématiquement solliciter la Police nationale.

b. Rappel renouvellement des Conseils de quartier

Votre mandat de Conseiller de quartier prendra fin le 31 décembre prochain.

Pour les Conseillers de quartier qui souhaitent se représenter, un nouvel appel à candidatures aura donc lieu du 1^{er} au 31 décembre. Il vous suffira de vous connecter sur la Plateforme participative de la Ville <https://pensonsensemble.levallais.fr/>, de remplir le formulaire et d'y déposer :

- . une lettre de motivation
- . une copie de votre carte d'identité ou de votre passeport
- . un justificatif de domicile

Il est absolument nécessaire de résider dans le quartier duquel vous postulez.

La première réunion pour ces nouveaux Conseillers de quartier se tiendra en février-mars 2027.

2. Questions / Réponses

/

3. Prochaine séance : réunion Plénière Mercredi 2 décembre 2026

Madame Isabelle COVILLE remercie Cyril MARLE pour sa présence et son intervention, et clôture la séance.

RAPPEL !

Les réunions de Conseils de quartier ont lieu une fois par trimestre. La date de la prochaine réunion est donnée lors de la réunion précédente et, il est indispensable que chaque Conseiller de quartier, ayant postulé et s'étant engagé pour assurer cette mission, puisse prendre ses dispositions afin d'être présent lors de ces dernières.

En cas d'absence répétée à ces réunions, le Conseiller de quartier concerné est considéré comme démissionnaire et peut être remplacé.

Nous avons besoin de vous, de vos idées pour le quartier et de votre implication au service de Levallois.

CONTACT

conseilsdequartier@ville-levallois.fr
Service Gouvernance et Démocratie locale
Hôtel de Ville - Place de la République
92300 Levallois

